



VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES
EN CAS D'URGENCE

mettez-vous à l'abri, **APPELEZ LE 17**
(police / gendarmerie) ou le **112** depuis un portable

DÉPOSEZ PLAINTÉ 7J/7, 24H/24, dans le commissariat
de police ou l'unité de gendarmerie de votre choix

Vous pouvez aussi contacter le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes par tchat, 7J/7, 24H/24, via le site **service-public.fr** et l'adresse

signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone pour une prise de rendez-vous dans un commissariat ou une unité de gendarmerie.

Une association via le

3919 Violences Femmes Info

pour toute information sur votre prise en charge
(appel gratuit et anonyme)